



L'ÉQUIPE

Pour permettre le bon fonctionnement de la structure, une équipe de professionnels est présente au quotidien auprès des personnes accueillies.

LES AIDES POSSIBLES

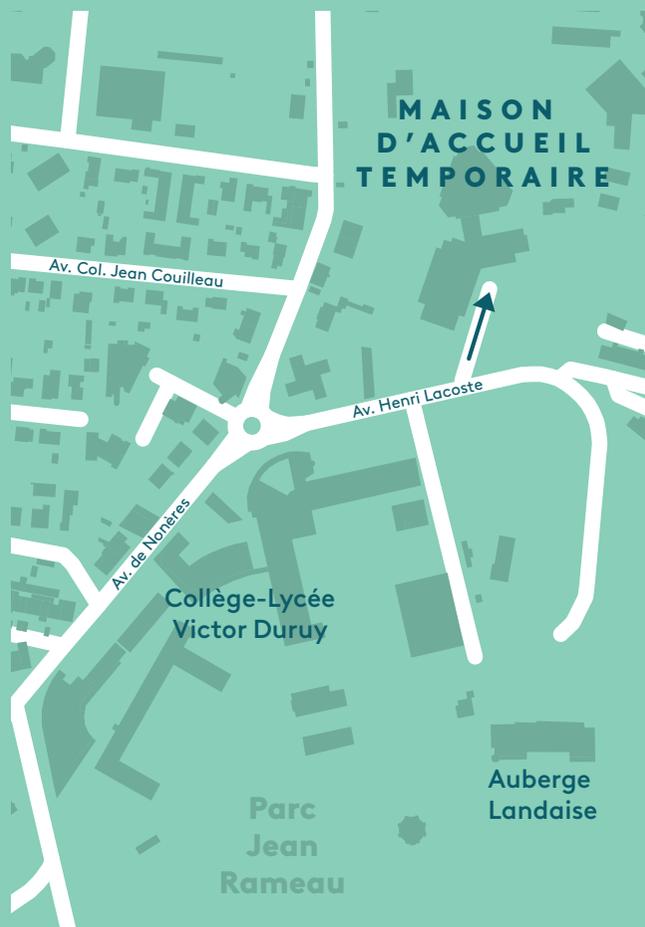
- allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- aide au répit

INSCRIPTIONS

<https://trajectoire-sante.ra.fr>

INFORMATIONS PRATIQUES

Maison d'Accueil Temporaire
1 avenue Henri Lacoste
40 000 Mont de Marsan



Renseignements :

mat@cias-montdemarsan-agglo.fr

05 58 51 35 57



AIDANTS, PRENEZ DU TEMPS POUR VOUS

La MAT prend le relais



MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE

1 avenue Henri Lacoste
Mont de Marsan



LIEU DE VIE POUR LES SENIORS, RELAIS POUR LES AIDANTS

Première structure de ce type sur le territoire, la MAT s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile, en perte d'autonomie physique et/ou présentant une pathologie de type Alzheimer ou apparentée, aux personnes en situation de handicap vivant à domicile, ainsi qu'aux personnes autonomes isolées.

Elle répond à un double objectif :

- accueillir ponctuellement ou régulièrement des personnes en perte d'autonomie et leur permettre un retour à domicile dans les meilleures conditions possibles
- offrir une solution de répit aux aidants en leur permettant de passer le relais

La MAT est composée de deux unités : l'**hébergement temporaire** (17 chambres individuelles) et l'**accueil de jour** (10 places).

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

- Pour les personnes dont le maintien à domicile est compromis momentanément (absence programmée de l'aidant, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation...)
- Durée de séjour comprise **entre 4 et 90 jours par année civile**, en continu ou non
- Visites du lundi au dimanche. Horaires conseillés : 13h30 - 18h30

Prestations assurées :

- L'hébergement
- La restauration
- La prise en charge de la dépendance
- Les activités et la vie sociale

Conditions d'admission

Relève d'un hébergement temporaire, la personne :

- dont l'état de santé est stable ou stabilisé
- qui ne nécessite pas d'environnement hospitalier
- qui accepte le principe du retour à domicile après la période prévue



L'ACCUEIL DE JOUR

- Accueil **une ou plusieurs journée(s) par semaine** dans un espace adapté et sécurisé
- Activités et animations pour préserver l'autonomie physique et cognitive
- Accueil du lundi au vendredi de 10h à 16h

Conditions d'admission

Service ouvert aux personnes âgées, vivant à domicile :

- atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, au stade léger à modéré
- en perte d'autonomie
- qui ont conservé une autonomie totale ou partielle pour les déplacements et la prise des repas